



PROJET DE RENFORCEMENT DE LA RESILIENCE ET DE GESTION DES RISQUES CLIMATIQUES DANS LE SECTEUR AGRICOLE AU BENIN (PReRAB)

AVIS A MANIFESTATION D'INTERET

N° 057 /MAEP/DC/SGM/DPAF/ SA

RECRUTEMENT D'UN CONSULTANT INDIVIDUEL, SPECIALISTE EN PASSATION DE MARCHES (SPM) DU PROJET

1. Le Gouvernement de la République du Bénin a reçu un financement de la Banque Africaine de Développement (BAD) afin de couvrir le coût du Projet de Renforcement de la Résilience et de gestion des Risques climatiques dans le secteur Agricole au Bénin (PReRAB), et a l'intention d'utiliser une partie des sommes accordées pour financer le recrutement et la prise en charge du Spécialiste en Passation de Marchés (SPM) dudit projet.
2. Le Ministère de l'Agriculture, de l'Élevage et de la Pêche (MAEP) du Bénin invite les consultants individuels intéressés et qualifiés à présenter leur candidature en vue de fournir les services décrits dans les termes de références joints au présent avis.
3. Sous la supervision directe du (de la) Coordonnateur (trice), le (la) Spécialiste en Passation des Marchés (SPM) sera chargé (e) d'apporter son expertise technique dans la mise en œuvre du projet notamment la conduite des processus d'acquisition des biens et services. Il s'agit de : (i) la mise en place des outils de gestion des marchés adaptés aux besoins du projet, dont le plan annuel de passation des marchés et sa mise à jour (ii) la conduite des opérations de passation des marchés (iii) la gestion des contrats telles que consignées dans le rapport d'évaluation du PReRAB et conformément aux règles et procédures en vigueur à la Banque Africaine de Développement.
4. Les conditions d'emploi et la durée du contrat sont les suivantes :
Le Consultant est normalement recruté avec un contrat d'un (01) an renouvelable sur la durée du projet, sous réserve d'une évaluation annuelle satisfaisante de la performance, avec une période d'essai de six (06) mois.
Le poste sera basé à Cotonou (Bénin) avec des possibilités de missions à l'intérieur du pays.
Date de prise de fonction : être immédiatement disponible.
5. **Les dossiers de candidature doivent être constitués des pièces suivantes :**
 - Une lettre de motivation adressée au Ministère de l'Agriculture, de l'Élevage et de la Pêche (MAEP) ;
 - Un CV détaillé précisant les expériences acquises ;
 - Une liste précisant les noms, fonctions et contacts de trois (03) personnes de référence ayant une bonne connaissance des expériences du candidat ;
 - Une photocopie du diplôme ;
 - Les copies simples des pièces justificatives des expériences professionnelles (attestation de travail) ;

- tout autre document justifiant les informations du CV.
6. Les critères d'éligibilité, l'établissement de la liste restreinte et la procédure de sélection seront conformes au « cadre de passation des marchés pour les opérations financées par le groupe de la Banque Africaine de Développement, édition d'octobre 2015 et entrée en vigueur le 1er janvier 2016 » qui est disponible sur le site web de la banque à l'adresse suivante : <http://www.afdb.org>.
7. Les candidats intéressés peuvent obtenir des informations supplémentaires au Secrétariat de la Personne Responsable des Marchés Publics (PRMP) du Ministère de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche sis au premier étage du bâtiment F de la cité ministérielle aux heures d'ouvertures de l'administration : 08 heures à 12 heures 30 minutes et 14 heures à 17 heures 30 minutes (heure locale).
8. Les personnes des deux (02) sexes, désireuses de faire acte de candidature devront faire parvenir leur dossier de candidature contre récépissé au Secrétariat Administratif du Ministère de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche sis au premier étage du bâtiment F de la cité ministérielle, bureau 117 (03 BP 2900 – COTONOU), au plus tard le 18 septembre 2026 à 12 heures sous plis fermés portant la mention "Candidature au poste de....."

Courriel : maep.infos@gouv.bj

Cotonou, le 24 / 08 / 2026



Adin Yéton BLOUKOUNON GOUBALAN
Ministre de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche



MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE
DE L'ÉLEVAGE ET DE LA PÊCHE
RÉPUBLIQUE DU BÉNIN



GROUPE DE LA BANQUE
AFRICAINNE DE
DÉVELOPPEMENT

03 B P 2900 Cotonou - Bénin
Tél. + 2 2 9 21 30 10 87
+ 2 2 9 21 30 04 10
W W W . agriculture.gouv.bj

**PROJET DE RENFORCEMENT DE LA RESILIENCE ET DE GESTION DES RISQUES
CLIMATIQUES DANS LE SECTEUR AGRICOLE AU BENIN (PReRAB)**

TERMES DE REFERENCE

**RECRUTEMENT DU SPÉCIALISTE EN PASSATION DES
MARCHÉS DU PReRAB**

Septembre 2026

PROJET DE RENFORCEMENT DE LA RESILIENCE ET DE GESTION DES RISQUES CLIMATIQUES DANS LE SECTEUR AGRICOLE AU BENIN (PReRAB).

1. CONTEXTE DE LA MISSION

Dans le cadre de la mise en œuvre du Plan Stratégique de Développement du Secteur Agricole (PSDSA 2017-2025) et du programme d'Actions du Gouvernement (PAG 2022-2026), le Gouvernement du Bénin a initié avec le Groupe de la Banque Africaine de Développement un Accord de financement pour la réalisation des actions prévues par le Projet de Renforcement de la Résilience et de la gestion des Risques climatiques du secteur Agricole au Bénin (PReRAB). Ce Projet est placé sous la tutelle du Ministère de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche (MAEP).

Ledit Projet a pour objectif de développement de renforcer la sécurité alimentaire et nutritionnelle et la résilience économique et climatique des producteurs et des communautés rurales dans ses zones d'intervention au Bénin tout en prévenant les risques d'escalade des chocs à l'avenir.

Son objectif de développement sera atteint à travers la mise en œuvre de trois (04) composantes, à savoir :

Composante 1 : Renforcement des capacités institutionnelles et opérationnelles en matière de gestion des risques de catastrophes climatiques.

Cette composante vise à renforcer les capacités institutionnelles et opérationnelles des acteurs pour une meilleure gouvernance et gestion des risques de catastrophes climatiques impactant le secteur agricole au Bénin. Concrètement, il s'agira de : 1) Renforcer le cadre institutionnel et opérationnel de prise de décision en matière de transfert souverain des risques (au niveau du gouvernement central ; 2) Renforcer les capacités des acteurs impliqués dans la mise en œuvre et le suivi de l'assurance agricole au Bénin ; et 3) Renforcer les capacités des collectivités locales dans la réponse aux aléas climatiques.

Composante 2 : Renforcement de la résilience socio-économique des communautés agricoles du nord Bénin (Atacora et Alibori) face aux pressions climatiques et externalités.

Cette composante promeut une gestion intégrée des risques climatiques dans le secteur agricole, en ciblant les producteurs les plus vulnérables y compris les jeunes (30%) qui représente environ 23% de la population, notamment dans le nord du Bénin, fortement exposé aux aléas climatiques et à l'insécurité. Elle comprend deux sous-composantes : 1) Renforcement des capacités d'adaptation des petits producteurs y compris les jeunes et facilitation à l'accès aux marchés locaux ; 2) Soutien à la cohésion sociale et au relèvement économique des personnes les plus vulnérables y compris les jeunes, en renforçant l'intermédiation sociale pour l'acceptation et l'intégration harmonieuses des déplacés au sein des communautés hôtes.

Composante 3 : Promotion des mécanismes de transfert des risques climatiques pour le secteur agricole au Bénin.

Cette composante promeut les mécanismes de transfert de risques comme solution durable face aux aléas climatiques, à travers l'assurance souveraine pour limiter les réallocations budgétaires de l'État, et l'assurance agricole pour prévenir la mal-adaptation des producteurs vulnérables et faciliter leur accès au crédit. Elle se décline en deux sous-composantes : 1) Appui à l'assurance souveraine ; qui vise à contribuer au paiement des primes pour la souscription d'une police souveraine contre les sécheresses et les inondations auprès de la Mutuelle panafricaine de gestion des risques (ARC) ; 2) Appui à l'assurance



agricole indicielle, qui vise principalement à accompagner les efforts en cours pour la mise en place de cette assurance, notamment à travers le subventionnement des primes de micro-assurance agricole, le développement et le déploiement de nouveaux produits d'assurance, ainsi que le géoréférencement des agriculteurs bénéficiaires.

Composante 4 : *Coordination et gestion de projet.*

Cette composante prend en compte le fonctionnement global de l'Unité de Gestion du Projet.

En vue de la mise en place du personnel clé de l'Unité de Gestion du Projet, le Ministre de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche, lance un avis de recrutement pour pourvoir à un certain nombre de postes.

Les présents TDRs sont élaborés pour le recrutement du Spécialiste en Passation de Marchés (SPM) du Projet en qualité de Consultant Individuel.

2. OBJECTIF DE LA MISSION ET TACHES DU CONSULTANT

2.1. OBJECTIF DE LA MISSION

Sous la supervision de la Coordonnatrice du Projet, le Spécialiste en Passation des Marchés (SPM) a pour principale mission de conduire les processus d'acquisition des biens et services dans le cadre de la mise en œuvre du Projet. Il apportera avec efficacité son expertise pour l'atteinte des objectifs ciblés dans le cadre du projet. Le/la Spécialiste en Passation des Marchés se chargera d'élaborer les dossiers d'acquisitions de l'ensemble des activités du projet avec pour but de garantir une bonne passation et gestion de l'exécution des contrats, tout en veillant au respect de la mise en application des documents du projet notamment l'accord de financement, le document d'évaluation du projet et le manuel de procédure du projet.

2.2. RESPONSABILITES ET TACHES DU CONSULTANT

Sous la supervision du Coordonnateur (trice) du Projet, le consultant devra assumer les tâches suivantes :

- ✓ Mettre sur pied la fonction de passation des marchés au niveau du projet ;
- ✓ Assurer la mise en place/mise à jour des instruments de base de la passation de marchés dans le respect strict des procédures de la Banque Africaine de Développement (manuel de passation des marchés et documents de gestion des marchés conformes aux exigences du manuel de procédure du projet) ;
- ✓ Mettre en place des outils de gestion des marchés adaptés aux besoins du projet, dont le plan annuel de passation des marchés et sa mise à jour périodiquement ;
- ✓ Développer des mécanismes de suivi de l'exécution des contrats, des procédures et pratiques nécessaires à la transparence, l'intégrité et la traçabilité du système de passation des marchés, notamment la publicité et le système de classement ;
- ✓ Assurer l'élaboration et la tenue à jour de la liste détaillée et chiffrée des contrats de travaux, biens et de services prévues sur le financement du Projet (ressources BAD et contrepartie nationale) ;
- ✓ Mettre en place un système de gestion de la passation des marchés comprenant (i) la planification des opérations de passation des marchés, (ii) le suivi de l'avancement, (iii) l'analyse des écarts entre les réalisations et le plan de passation des marchés ;
- ✓ Assurer la qualité de l'ensemble du processus d'acquisition, et plus précisément de ce qui suit :



- Faire le suivi auprès des services techniques bénéficiaires, de la préparation et de la finalisation des termes de référence (TDRs) pour les acquisitions de service, et de l'élaboration des spécifications techniques pour ce qui concerne les fournitures et les travaux ;
 - Elaborer les dossiers d'appel d'offres, les demandes de propositions ou les demandes de cotation et assurer leur transmission à la Banque ou aux structures nationales compétentes pour Avis de Non Objection selon le cas ;
 - Procéder au lancement des appels d'offres ou des avis à manifestation d'intérêt selon les modes convenus dans l'Accord de Prêt ;
 - Veiller à la bonne gestion des appels d'offres ;
 - Organiser les séances publiques d'ouverture des plis avec tous les acteurs concernés ;
 - Elaborer les rapports d'ouverture de plis et d'évaluation des offres à signer conjointement avec les autres membres des commissions mise en place à cet effet ;
 - Être l'interlocuteur de la BAD, ou des structures nationales de contrôle des marchés publics pour toutes les questions relatives aux acquisitions notamment pour toutes les communications liées à l'obtention des Avis de Non Objections ;
 - Préparer les contrats, après l'obtention des avis de non objection si c'est requis, et veiller à leurs signatures par les personnes habilitées à le faire et ;
 - Concevoir et mettre en place une base de données des fournisseurs, et développer des statistiques de gestion qui permettront à la BAD de mesurer le niveau de performance de l'équipe chargée de la passation des marchés.
- ✓ Planifier, préparer et coordonner le calendrier d'acquisition des services, des biens et des travaux du projet ;
 - ✓ Elaborer les rapports de suivi des acquisitions à soumettre à la Banque suivant la périodicité définie dans l'accord de prêt ;
 - ✓ Mettre en place un système physique de classement des dossiers de passation des marchés qui inclura pour chaque marché tous les documents relatifs à ce marché y compris les documents relatifs aux paiements, en vue de permettre toute revue a posteriori par la BAD ou les cabinets d'audit externe de la passation des marchés ;
 - ✓ Veiller à l'archivage électroniques des dossiers d'acquisition du projet pour une bonne conservation des données et afin de faciliter les recherches d'information par la BAD et les cabinets d'audit ;
 - ✓ Contribuer au processus d'amélioration permanente des solutions pour les aspects liés à la passation des marchés et fournir des inputs pour les manuels correspondants ;
 - ✓ Assurer la gestion efficace des différends éventuels entre le projet et les prestataires ;
 - ✓ Elaborer le rapport mensuel d'exécution des tâches ;
 - ✓ Exécuter toutes tâches à lui confiées par le Coordonnateur en relation avec le projet.

3. QUALIFICATIONS ET COMPETENCES REQUISES

Les qualifications et aptitudes requises pour le poste de Spécialiste en Passation de Marchés (SPM) du Projet sont :

- Être titulaire d'un diplôme supérieur (minimum Bac + 5) en Droit, Economie, Passation des marchés ou équivalent ;



- Avoir une expérience professionnelle de huit (08) ans minimum dans le domaine de la passation des marchés dont cinq (05) ans au moins en qualité de responsable dans la chaîne de passation (organe de passation des marchés publics, organe de contrôle des marchés publics, organe de régulation des marchés publics, Spécialiste en passation des marchés d'un projet) ;
- Avoir une expérience similaire de trois (03) ans au moins en qualité de Spécialiste en Passation des Marchés des projets financés par les banques multilatérales de développement (Banque Africaine de Développement, Banque mondiale, BOAD, FIDA, etc.) ;
- Excellente connaissance des techniques de passation des marchés en générale et des règles et procédures de passation des marchés des banques multilatérales de développement ;
- (Banque Africaine de Développement, Banque mondiale, BOAD, FIDA, etc.) et/ou des Organismes publics de financement de développement ;
- Disposer d'excellentes capacités d'écoute, d'encadrement et de partage d'expérience ;
- Avoir de bonnes aptitudes pour le travail en équipe et dans un environnement sous pression ;
- Être de bonne moralité ;
- Avoir une bonne intégrité professionnelle ;
- Avoir une bonne connaissance du français tant à l'oral qu'à l'écrit, de bonnes aptitudes de communication et de rédaction de rapports ;
- Une connaissance de l'anglais serait un atout ;
- Une bonne capacité de résolution des problèmes liés à la Passation de marchés publics ;
- Une solide connaissance des logiciels ou plateforme de passation des marchés (SIGMAP) serait un atout ;
- Une bonne connaissance des logiciels de travail couramment utilisés (Word, Excel, Power Point...) ;
- Une bonne maîtrise des outils de communication (E-mail ou autre).

4. DUREE ET LIEU DE LA MISSION

Le Consultant sera recruté pour la durée de la mise en œuvre du projet avec une période d'essai de six (06) mois. Si la période d'essai est concluante, il signera un contrat d'une durée d'un (01) an renouvelable sur la durée du projet. Le renouvellement se fera après une évaluation annuelle satisfaisante de la performance faite sur la base des critères de performance en relation avec les termes de références du contrat. A l'issue de chaque évaluation annuelle, le représentant autorisé du projet notifiera par courrier au Consultant la continuité ou non de son contrat en fonction des résultats de l'évaluation. Cette notification interviendra dans un délai de trente (30) jours maximum, faute de quoi le contrat sera considéré avoir été renouvelé. Le poste sera basé au siège du Projet à Cotonou avec des déplacements fréquents dans la zone du Projet.

5. OBLIGATIONS DU CONSULTANT

Le/la Spécialiste en Passation de Marchés (SPM) du Projet sera responsable de l'exécution globale du Projet et de la réalisation des prestations décrites dans les présents Termes de Référence. Il prendra toutes dispositions nécessaires pour la bonne exécution et dans les délais impartis, des activités du projet. Il devra s'engager entre autres à : (i) Entreprendre les prestations avec tout le sérieux requis conformément à la législation nationale en vigueur ainsi qu'aux règles et aux normes internationalement reconnues ; (ii) Respecter les us et coutumes des villes d'accueil du projet ; (iii) Garder la confidentialité des



renseignements obtenus ainsi que des résultats de leurs tâches durant et après l'exécution de leurs mandats et remettre à la fin de sa mission les documents qui lui aurait été remis.

6. EXIGENCES EN MATIERE DE RAPPORT

L'étendue des prestations du Consultant comprend la préparation et la soumission en temps utile des rapports et documents de qualité, rédigés selon le besoin. Le consultant devra également fournir :

Un rapport initial : il devra soumettre dans un délai de 4 semaines à compter de la date de début de ses prestations, un rapport initial devant contenir, entre autres, le plan de travail, la méthodologie et le planning indicatif d'exécution de la mission assignée ;

Des rapports mensuels et trimestriels : le consultant devra soumettre des rapports mensuels et trimestriels pendant la durée de la mission assignée. Ces rapports devront récapituler les principales tâches qui ont été effectuées au cours de la période de référence, les étapes-clés franchies vers la réalisation de la mission, et le taux d'achèvement de la mission. Tous les documents préparés par le consultant dans le cadre de la mission assignée doivent figurer en annexe de chaque rapport (mensuel et trimestriel). Lesdits rapports devront être soumis au plus tard le 5 du mois suivant la fin de chaque mois et trimestre considérés ;

Un rapport d'achèvement : au terme de la mission assignée, le consultant devra soumettre un rapport complet détaillant entre autres, les activités entreprises pendant la durée de la mission, les intrants et extrants, les résultats attendus et les livrables exigés, les difficultés, les leçons apprises et les approches de solutions. L'approbation de ce rapport dans un délai de 10 jours constituera les conditions préalables au paiement de ses honoraires au titre de la mission assignée.

7. REMUNERATION

Le/la Spécialiste en Passation de Marchés (SPM) sera rémunéré conformément aux règles et procédures de la Banque en matière de rémunération de consultants individuels.

L'évaluation des CV des candidats sera effectuée sur la base des critères et sous-critères suivants :

Critères d'évaluation	Note pour le critère	Preuve à fournir par le candidat
1. Niveau d'étude en rapport avec la mission Diplôme ou formation	25	
1.1. Absence de diplôme ou diplôme non conforme, Disqualifié		Copie du Diplôme
1.2. Diplôme supérieur ou égal à Bac+5 en Droit, Economie, Passation des marchés ou autre domaine équivalent	20	
1.3. Avoir reçu ou suivi des formations en passation des marchés sur les procédures nationales et/ou sur les procédures de la BAD ou de la Banque Mondiale.	5	Attestation de formation
2. Expériences générales dans le domaine de la mission	30	
2.1. Justifier d'une expérience professionnelle cumulée de huit (08) ans minimums à des postes dans les domaines de la passation des marchés	20	Copies attestation de travail ou de bonne exécution
2.2. Avoir une expérience confirmée d'au moins cinq (05)-ans en qualité de responsable dans la chaîne de passation	10	
3. Expériences spécifiques dans le domaine de la mission	40	
3.1. Avoir une expérience de trois (03) ans comme SPM dans le cadre des projets financés par les bailleurs de fonds multilatéraux (Banque Mondiale,	30	



Critères d'évaluation	Note pour le critère	Preuve à fournir par le candidat
<i>Banque Africaine de Développement, BOAD, FIDA etc...) 10 points par année d'expérience</i>		<i>Copies attestation de travail ou de bonne exécution</i>
3.2. Une expérience comme SPM dans un projet financé par la BAD	10	
3.3. Maîtrise des logiciels et plateformes spécifiques à la Passation des Marchés	5	
TOTAL	100	

La note minimale requise pour être éligible est de 70 points /100.

Le candidat classé premier dont la note totale est égale ou supérieure au score minimum ci-dessus cité sera invité à négocier un contrat. Au cas où les consultants sont classés 1^{er} ex-aequo, le candidat ayant le plus grand nombre cumulé d'expériences évalué pour les critères spécifiques (critère 3) sera sélectionné.

Le Projet se réserve le droit de procéder aux vérifications nécessaires des informations communiquées par les candidats avant toute signature du contrat. En outre tout agent de l'Etat retenu devra, avant tout engagement, apporter la preuve qu'il est en congés sans salaire pendant la durée prévue du contrat.

NB :

- Tout diplôme non conforme ou expérience inférieure à ceux, ci-dessus énumérés est égal à la note zéro ;
- Les originaux des attestations de travail ou des preuves des expériences seront présentés à la séance de négociation de contrat.

